

LES ESCLAVES DE L'INDIGOTERIE BELIN A SAINT-DOMINGUE (1762 - 1793)

HENRI TEYCHENÉ

C'EST en 1727 qu'est dressé devant notaire, l'acte de vente au sieur Belin Desmarais d'une concession située au quartier de l'Artibonite, lieu dit les Cordes à violon, dans les bas de l'Ester, en la paroisse de la Petite-Rivière.¹

De la mosaïque des concessions initiales aux premières concentrations, il n'y a qu'un pas: Paul Belin l'a tôt franchi. En moins de six ans, ce terrain s'agrandit pour prendre sa forme définitive: l'habitation "Blain (sic) des Marais",² indigoterie d'une superficie de 209 carreaux $\frac{1}{2}$, soit 237 hectares environ.³ Ainsi se traduit l'appropriation du sol par ce négociant armateur, issu de la haute bourgeoisie de la Rochelle, planteur aux Iles, dix ans sans doute, avant d'achever sa vie dans le confort opulent d'un colon de France, bourgeois de Paris.⁴

Les esclaves de l'habitation,⁵ eux, ne nous ont pas laissé de pieux papiers de famille. Nous ne les connaissons que par personnes interposées, à travers les comptes de gestion, les lettres et surtout les inventaires et états, envoyés au propriétaire, puis à ses héritiers par les négociants de Saint-Domingue, qui avaient été chargés de leur procuration. Il faut néanmoins attendre 1762 pour disposer d'un état de nègres, avril 1769 pour avoir un compte détaillé, le 23 octobre 1766 pour lire la première lettre du procureur (la première réponse de Paul Belin date du 6 février 1767).

Ces documents sont conservés aux archives de la Charente-Maritime dans la série E, mais ne sont pas tous définitivement classés. On

¹ Archives départementales de la Charente-Maritime (= A. D.), E 294, Inventaire des effets et biens de Belin des Marais, 15 juillet 1748.

² Se reporter à la reproduction photographique de la *Carte générale du cours de l'Artibonite*, sorte de cadastre extrait de *Défense intérieure de Saint-Domingue*, t. III, 1764 environ (Archives de l'ancien ministère de la France d'Outre-mer).

³ Un carreau, mesure de superficie de Saint-Domingue et des autres Antilles correspondait environ à l'hectare 13 ares, 7 centiares.

⁴ Mort à Paris, le 2 avril 1769, d'où sa succession indivise, la coexistence de deux groupes d'héritiers et les papiers de l'habitation multiples.

⁵ On appelle au XVIII^e siècle, *habitation* la plantation et *habitant* le planteur.

trouve les comptes dans E 299, E 301 et dans un dossier non encore répertorié, les lettres dans E 298 (23 octobre 1766-22 septembre 1769), dans E 300 (liasses de correspondance du 12 octobre 1770 au 5 juin 1787). Mais les "têtes d'esclaves" apparaissent rarement dans la correspondance et il faut que naisse la menace d'éviction d'un économiste pour que le procureur leur donne un semblant d'existence, certes presque paradisiaque: vivres, jardins, cochons, "bien des petites douceurs".⁶ Echo des calamités naturelles, écho de la guerre d'indépendance américaine, mais un vent d'optimisme se lève toujours à propos et une phrase suffit: "les nègres ainsi que les animaux sont dans le meilleur état possible".⁷ Durant les années 1790 à 1793, les lettres du procureur Saint-Macary — lettres conservées dans le dossier non répertorié —, nous conduisent des troubles à l'insurrection des mulâtres et enfin au soulèvement des esclaves d'août 1791. Et dès lors un fait s'impose: les nègres de l'habitation ont désormais droit de cité dans les lettres; ils y entrent par la petite porte; elle va bientôt leur être ouverte toute grande à partir de la lettre du 3 septembre 1791.

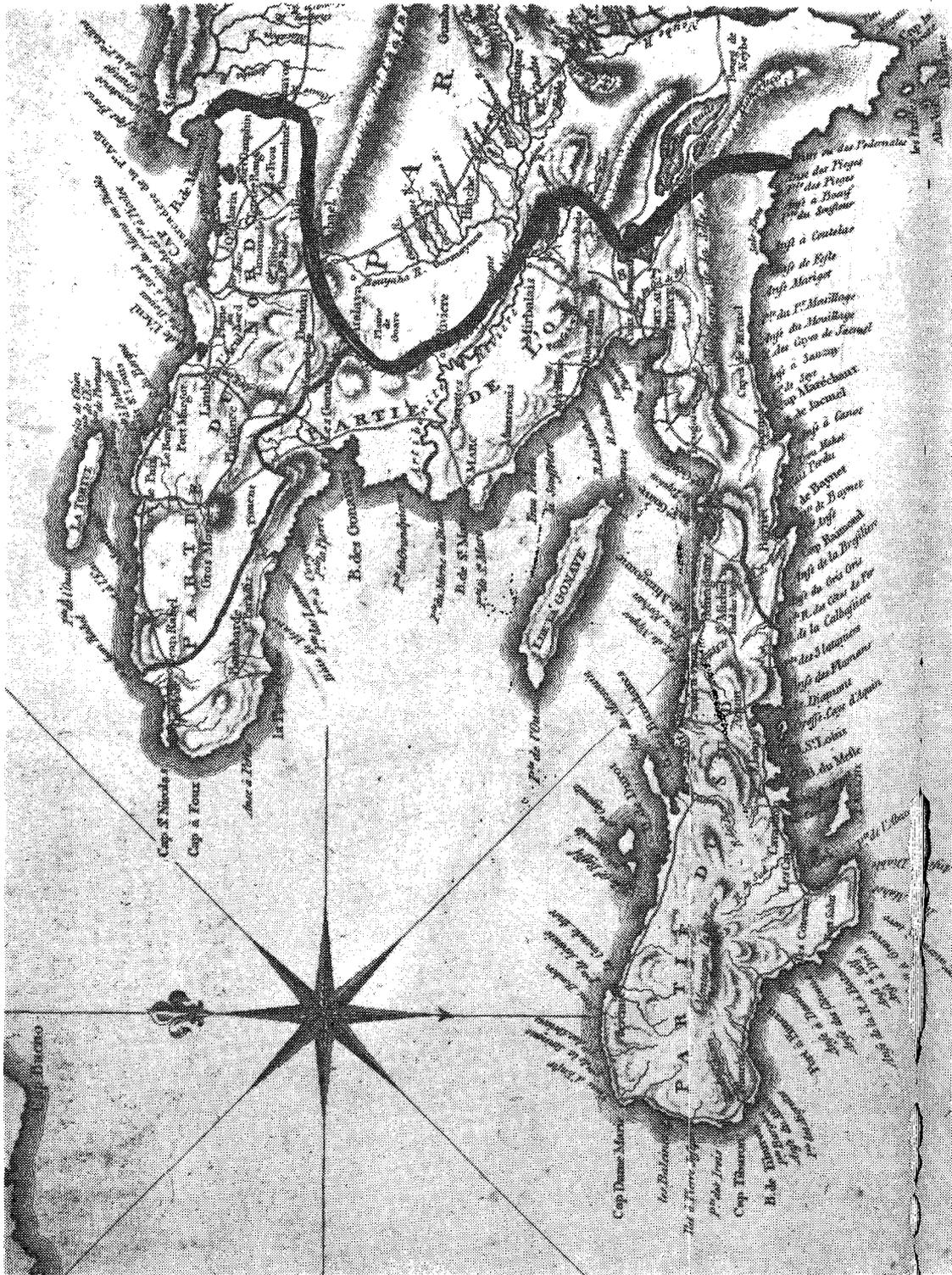
Cependant l'essentiel de nos sources est constitué par cinq états de nègres, ceux de 1762 et 1765, conservés dans la série E 295, ceux de 1777, 1784 et 1790, dans le dossier non répertorié, sans compter les états de naissances et de mortalités où figurent le plus souvent côte à côte animaux et nègres.⁸ Mais les listes de 1762 et 1765 sont assez imparfaites: erreurs d'orthographe qui rendent les recoupements difficiles, inexactitudes, plusieurs esclaves du même nom. Heureusement, l'état de 1777, les inventaires de 1784 et 1790, grâce au sérieux de leur rédaction, nous permettent de procéder à des recherches fructueuses pour aboutir à des tableaux démographiques — l'esprit critique restant là aussi de rigueur. Ainsi la mortalité infantile telle qu'elle peut être calculée dans l'état de 1777, est égale à 0. N'est-ce pas trop beau pour être vrai? Le fait est là: à la date du 24 octobre 1777, aucun des négrillons nés depuis le 30 mars 1772 n'est mort, aucune des négrittes nées depuis le 30 décembre 1771 n'est décédée. Or, la liste des mortalités nous apprend que le 13 novembre 1772, une négritte créole, âgée de 8 mois est "morte d'un abcès de poitrine", mais nous ne trouvons pas trace d'elle dans la liste des naissances. C'est important à noter, car nous établirons les naissances surtout à partir des énumérations de négrillons et négrittes. De plus, un procès-verbal nous apprend que du 22 septembre 1769 au 2 avril 1771, on compterait, sur onze décès, trois enfants en bas âge et une jeune fille de 20 ans.⁹ L'inventaire

⁶ Lettre du 20 mars 1769.

⁷ Lettre du 20 septembre 1784.

⁸ Faute de place, nous ne pouvons joindre en annexe aucune pièce justificative.

⁹ A. D., E 301.



I. La partie ouest, alors française, de la "Carte de l'isle Saint-Domingue dressée pour l'ouvrage de M. E. Moreau de Saint-Méry ... 1796," Paris, Bibliothèque Nationale, Département des cartes et plans, Ge DD 378.

général du mobilier composant l'habitation" au 1er mars 1784 indique pour la première fois, sinon la valeur mobilière réelle de chacun des nègres, négresses, négrillons et négrittes, du moins son estimation par le gérant; le 2 juin 1790 enfin, les estimations sont encore portées, mais, précision nouvelle, les talents des négresses sont également mentionnés.

Et si, après avoir ainsi défini nos sources, nous nous demandons "Qu'est-ce qu'un nègre?", les héritiers nous répondent dans leur lettre du 10 novembre 1771: il ne faut avoir dans ces sortes de gens qu'une confiance bornée, ils sont presque tous coquins et menteurs, ils sont par état ennemis de ceux qui les commandent. Vous les devez mieux connaître que nous.¹⁰ Essayons donc de les mieux connaître que leurs maîtres, les héritiers Belin et Seignette.

I — PRESENTATION DE L'ATELIER

Il se présente à nous comme un chiffre global de "têtes de nègres" voisin sur les états du chiffre global des "têtes d'animaux". Seuls, les noms et les tâches peuvent faire oublier que l'esclave est un meuble.

I. *Les effectifs*

Du mot à mot de l'analyse de ces états, dégageons les indispensables tableaux de synthèse.

Années	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
1762	88	71	159
1765	87	71	158
1769			167
1771			168
1777	102	89	191
1784	99	85	184
1790	108	97	205

Il faut noter et la croissance de l'atelier — nous en étudierons les causes en conclusion —, et les chiffres relativement équivalents des deux sexes, l'écart entre eux va en diminuant, mais très lentement, de 17 en 1762 à 11 en 1790.

¹⁰ A. D., E 301, Lettre au procureur Dulary.

2. *Les noms*

Ebauchons une classification:

—les noms empruntés à l'antiquité ou à la mythologie comme ceux de Jupiter, Ulysse, Achille, César, Scipion n'ont rien d'original, pas plus que ceux de Minerve ou des deux Vénus, qui ont l'une 27 ans, l'autre 75 ans en 1777;¹¹

—noms désignant une qualité physique, morale ou affective: Alerté, l'Eveillé, Cupidon, Jolicoeur, Sans Souci, en 1777, une Sainte (Sanite?), trois Catin (75 ans, 35 ans et un an $\frac{1}{2}$), une Modeste et la Dormeuse;

—noms de guerre pour les hommes: La fleur, La violette, La fortune;

—noms indiquant leur origine: J. Bte. Canga, L'Africain, évoquant le pays de France, Rochelaise, Gatinelle, Poitevine (trois négresses congos de 14 ans chacune achetées à un navire négrier) ou l'époque de leur naissance: Toussaint, Janvier;

—noms d'origine chrétienne, prénoms doubles comme Jean-Jacques, Jean-Noël, Jean-Pierre;

—deux "crués", non encore baptisées,¹² ni dénommées, jeunes en octobre 1777 de 1 mois et 3 semaines, et de 8 jours.

3. *Les tâches*

Distinguons dans ce domaine hommes et femmes.

—En 1762, trois emplois seulement sont précisés, Alexis, commandeur de nation cotocoly, âgé d'environ 55 ans, un indigotier et un cabrouetier.

—En 1777, sur 102 nègres et négrillons: 4 commandeurs—tous quatre créoles, 43, 36, 31 et 26 ans—, 4 indigotiers—dont deux créoles de 18 et 36 ans—, 4 charpentiers—dont deux créoles de 19 et 35 ans—, 3 maçons—dont deux créoles—, et cinq cabrouetiers, tous les cinq créoles—au total, 20 nègres à talents, soit $\frac{1}{5}$ de l'effectif, tous les autres étant portés comme nègres du jardin. Mais cette statistique est faussée par le fait que les négrillons sont portés aussi dans la même colonne comme "nègres du jardin".

Il est clair que les responsabilités et les tâches spécialisées sont

¹¹ M. G. Debien se demande si les noms mythologiques ne sont portés que par les non-baptisés. Il propose d'y voir "le reste des noms reçus à bord des négriers qui ont amené ces noirs à Saint-Domingue", *Etudes antillaises*, p. 111.

¹² A la caféière de Maulévrier, étudiée par M. G. Debien, le gérant ne paraît pas pressé de faire baptiser les nouveau-nés (*Etudes antillaises*, p. 111).

dévolues à des nègres créoles. Nous savons qu'un des mérites des nègres créoles était de mieux résister à la mortalité...¹³

—En 1784, sur 90 nègres:

5 commandeurs: tous créoles, les mêmes qu'en octobre 1777, mais un de plus, J. Bte Convaless, en 1777, était cabrouetier: une certaine promotion est donc possible. Promotion sociale ou promotion du travail? Retenons l'expression de "capillarité sociale".

6 indigotiers: trois l'étaient déjà en 1777, les trois nouveaux, Augustin, Jean Zabelle et Auguste n'étaient que de simples nègres de jardin en 1777, âgés alors de 16, 16 et 13 ans; ces trois adolescents ont donc été formés, ce qui implique un apprentissage sur l'habitation.

4 charpentiers, 4 maçons, 4 cabrouetiers—tous quatre créoles—, 2 emballeurs—au total, 25 nègres à talents sur les 90 nègres. Il y a 65 nègres de jardin.

En 1790, enfin:

4 commandeurs, 5 indigotiers—La fleur étant devenu garde sécherie—, 4 charpentiers, 3 maçons, 3 cabrouetiers—Jacques est désormais "garde boeuf", Paul "maître cabrouetier", et les 2 emballeurs de 1784 sont qualifiés maintenant de "tailleur haie" et "pêcheur".

Mais de nombreux autres nègres, tous nègres de jardin en 1784, ont des talents nouveaux: 1 "avec les animaux", 1 "garde boeuf", 2 "garde animaux" (1 de 29 ans infirme), 1 "garde jardin" (54 ans), 2 "garde barrière" (56, 62 ans), 1 "garde patate" (60 ans), 1 "garde vivres" (58 ans), 2 "aligneurs", 3 "valets cabrouetiers", 1 cuisinier, 1 apprenti indigotier (17 ans, Jean-Noël, le fils d'Anne).

Notons que Pierre-Paul et Hyacinthe ont la mention savane; un nègre congo de 34 ans, est porté marron; c'est le premier que nous rencontrons dans un inventaire général; quant à l'invalidé bambara César, il a 102 ans.

Donc sur 90 nègres, 43 sont nègres de jardin, 2 de savane, soit 45, la moitié de l'effectif, alors que 38 ont une spécialité. Spécialisation accrue? Ou plutôt n'est-ce pas là pour bon nombre l'utilisation rationnelle et explicite de ceux qui ne peuvent plus être nègres de jardin... au nom de la rentabilité et de l'utilisation des restes? Et malgré cet esprit pratique, sur les 90 nègres, sept ou huit paraissent inutilisables: six invalides, l'"hernieux" de 22 ans et le nègre marron, en fuite.

Quant aux femmes, leurs talents sont précisés pour la première fois dans l'état de 1790: 1 hospitalière, 1 accoucheuse, 1 servante, 2 blanchisseuses, 1 domestique, soit six négresses à talents sur 72; on dé-

¹³ Sans doute les esclaves créoles qui n'avaient pas été victimes de la mortalité infantile, étaient-ils physiquement mieux adaptés au travail de la plantation et peut-être moralement moins affectés que les nouveaux.

nombre encore 50 négresses de jardin et les 16 autres se décomposent en 11 invalides et 5 infirmes.

Après cette première présentation, examinons la composition ethnique de l'atelier.

4. *Les nations*

En 1762, neuf hommes seulement sont portés créoles, ainsi que douze femmes. Mais nos renseignements sont précis et complets en 1777, 1784 et 1790.

Nations en 1777	Hommes	Femmes
Créoles	50	50
Congos	19	14
Aradas	5	1
Bambaras	5	1
Minas	5	4
Nagos	4	3
Adias	3	3
Cotocolys	3	
Thiambas	3	4
Barbates	2	
Attanquois	1	
Bobo	1	
Ibo	1	4
Foëdas		2
Canga		1
Magis		1
Robo		1
	102	89

Les Créoles représentent la moitié, à une unité près, de l'effectif masculin 50 sur 102, suivis par les 19 Congos. "De l'est du Sénégal viennent les Bambaras, les hommes de la plus haute stature¹⁴ que donne l'Afrique". Les nègres de la Côte d'Or sont connus généralement sous la dénomination d'Aradas; bien faits et intelligents, ils se voient reprocher "d'être communément trompeurs, artificieux, dissimu-

¹⁴ "Les Bambaras—(172, 2 cm)—ont réglé l'univers, depuis les puissances célestes jusqu'aux détritius". Griaule, cité par Richard-Molard, *Afrique occidentale française*, pp. 71 et 78.

lés, paresseux, fripons, flatteurs, gourmands, ivrognes et lascifs".¹⁵ De la côte des esclaves arrivent les Cotocolis et de l'intérieur les Ibos et les Nagos. Mais les "nègres les plus communs à Saint-Domingue et qu'on y prise beaucoup (sont) ceux de la côte de Congo et d'Angole, qu'on connaît dans la colonie sous le nom générique de Congos". Quant aux femmes, "les Cangas viennent de la Côte de Malaguette; de la côte des Esclaves les Fidas ou Foëdas". Les quatorze négresses congos sont prisées pour la culture et peut-être aussi leur "penchant pour le libertinage a-t-il augmenté celui qu'on a pour elles?"

Après ce tour des nations qui nous a conduit jusqu'aux régions de la traite, notons que parmi les vingt négrillons, dix-sept sont créoles et trois congos, âgés de 12 ans. Parmi les négrittes, toutes créoles, figure une mulâtresse, Catin, née le 18 juillet 1776 et âgée de 1 an $\frac{1}{2}$; sa mère est Sainte, négresse créole, déjà rencontrée avec sa soeur jumelle, Lizon, à 9 ans, en 1762. Et c'est en novembre 1775, à 23 ans, qu'elle conçoit sa fille Catin. Sans nous lancer dans les savantes recherches de Moreau de Saint-Méry, pour qui "le mulâtre est produit de douze ma-

Nations	1784		1790	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Créoles	55	50	61	63
Congos	20	15	17	16
Bambaras	5	1	4	
Minas	4	3	1	3
Nagos	3	3	3	1
Catacolys	3		1	1
Aradas	3	1	1	1
Thiambas	2	3	2	3
Alemcouas	1		1	
Barbas	1		1	
Bobos	1	1	1	
Ibos	1	3	1	3
Côtes d'Or			14	2
Adias		2		2
Foëdas		2		1
Cangas		1		1
	99	85	108	97

¹⁵ Présentations faites par Moreau de Saint-Méry, *Description... de la partie française de l'isle Saint-Domingue*. (Philadelphie, 1797-1798, in-4°), t. I.

nières”, retenons comme père putatif soit le gérant, le sieur Belisle, qui poursuit alors à l’instigation des héritiers une politique de natalité, soit le chirurgien de l’habitation, seuls adultes blancs de l’habitation. Mais il n’y a là nulle nécessité; si ce ne sont eux, ce pourrait être leur famille: les enfants blancs créoles “vivent dans la promiscuité des mulâtresses ou des négresses qui sont les maîtresses de leurs frères, voire de leur père. Dès qu’ils sont en âge, les garçons peuvent se servir librement”.¹⁶

Au total l’atelier en octobre 1777 comprend donc 100 Créoles — 50 de chaque sexe —, sur un effectif de 191 et seulement 33 Congos.

Nations	1777	1784	1790
Créoles	100	105	124
Congos	33	35	33
Divers	58	44	48
	191	184	205

Il ressort clairement de ce deuxième tableau que l’augmentation de l’effectif féminin (+ 12 unités) est due à l’augmentation du nombre des Créoles (+ 13), —reflet de la politique de natalité que nous analyserons dans la deuxième partie de notre étude. Si chez les hommes, le nombre des Créoles augmente (+ 6), le fait notable est l’achat des nègres “Côtes d’Or” presque aussi nombreux en 1790 que les nègres congos.

Estimations	Hommes		Femmes	
	en 1784	en 1790	en 1784	en 1790
6.000 livres et plus	5	5		
5.000 à 6.000 livres	2	7		
4.000 à 5.000 „	10	8		2
3.000 à 4.000 „	31	27	33	24
2.000 à 3.000 „	14	26	9	20
1.000 à 2.000 „	11	7	11	7
5 à 1.000 „	5	3	8	7
5 „	10	7	10	12
	—	—	—	—
	90	90	71	72

¹⁶ Ch.-A. Julien, *Les Français en Amérique*. (Paris, 1955, in-4°), fasc. I, p. 67.

5. *Valeur des esclaves*

Déjà ces esclaves nous les connaissons mieux. Mais en fait comme en droit, ce qui compte, c'est ce qui se compte, c'est-à-dire ici leur valeur générale, selon leur âge et leur talent.

En 1784 et en 1790, le plafond atteint par les 90 nègres est le même (6.600 livres), mais on note en 1790 une diminution du nombre des valeurs inférieures à 2.000 livres (17 au lieu de 28 en 1784), d'où pour le même nombre de nègres qu'en 1784, une valeur totale supérieure: 250.085 livres au lieu de 232.250. Le plafond atteint par les femmes monte à une valeur moins élevée que celui des nègres: 3.300 livres en 1784, 4.000 en 1790; on peut songer comme explication à la valeur des nègres à talent, des spécialistes.

Les estimations des négrillons et négrittes témoignent de l'importance de l'âge comme facteur d'évaluation. En 1784, les neuf négrillons sont évalués de 1200 livres, les plus âgés, 7 et 6 ans, à 150 livres, le benjamin Julien, de 2 mois et 10 jours; les quatorze négrittes s'étagent de 150 livres—la plus jeune qui aura 7 mois dans 6 jours—, à 1.500 livres—trois des cinq négrittes nées en 1777. Les dix nègres estimés 5 livres ont de 63 à 98 ans. Les trente-un nègres qui valent de 3.000 à 4.000 livres—mis à part le commandeur Bastien, cinquante ans, estimé ce prix en raison de son rôle—, s'échelonnent entre 15 et 41 ans. Une infirmité peut expliquer une baisse de valeur: un congo de 18 ans ne vaut que 1.500 livres, il a une hernie. Le cuisinier et l'apprenti indigotier sont estimés chacun 3.000 livres, en 1790, ce qui est normal pour leur âge, 17 ans, indépendamment de tout talent. Le critère de la nation ne devrait-il pas être retenu? Si l'on compare la valeur des nègres congos âgés de 18 ans, à celle des jeunes nègres créoles, on constate une différence de l'ordre de cinq cents livres ou plus en faveur de ces derniers. De même chez les femmes, les dix estimées 5 livres, en 1784, ont de 75 à 87 ans; les trente-trois évaluées 3.000 et 3.300 livres ont de 14 à 43 ans. Et si Modeste avec ses 24 ans vaut seulement 300 livres, c'est qu'elle est infirme. Les jeunes congos Poitevine et Rochelaise sont estimées moins que des négresses plus jeunes, mais créoles; en 1790, la mulâtresse Catin, âgée de 14 ans et classée négresse de jardin, est évaluée 3.000 livres soit 500 ou 1.000 livres de plus que les quatre Créoles et la Congo du même âge.

Mais le talent constitue le deuxième facteur à distinguer. En 1784, 4 indigotiers valent chacun 6.600 livres, 5 commandeurs de 3.000 à 4.500 livres, un des charpentiers 6.000 livres, un des maçons 5.000 livres; 29 nègres de jardin sur 65 valent de 3.000 à 4.000 livres. En 1790, les indigotiers sont toujours les plus cotés de tous les nègres à talent, mais 3 des commandeurs de 1784 voient leur valeur augmen-

ter de 500 livres, soit 5.000 livres chacun — cela dû sans doute à l'augmentation du prix des nègres; le maçon J.-Bte Canga est coté maintenant 6.000 livres et ses deux collègues, tous deux âgés de 22 ans sont évalués 5.000 livres, au lieu de 3.000 et 3.500 en 1784 — il est vrai qu'ils n'avaient alors que 16 ans. Les deux seules femmes à atteindre, en 1790, 4.000 livres, sont l'accoucheuse Marie-Thomas, 36 ans et une servante créole de 34 ans que nous ne voyons jamais mère. Quant à Magdelon, domestique créole de 12 ans, elle atteint le prix élevé de 3.000 livres: il doit s'agir d'une servante maîtresse... (orpheline à 2 ans $\frac{1}{2}$ — fille de la créole Anne —, elle est la jeune soeur de Jean-Noël, l'apprenti indigotier de 17 ans; le gérant s'est-il spécialement occupé d'eux?).

Et si l'on veut avoir une idée globale du capital que représente la main-d'oeuvre noire:

estimation de l'atelier

en 1769:	188.566 livres
en 1776:	317.455 livres
en 1784:	385.400 livres ¹⁷
en 1790:	433.795 livres ¹⁸

Mais délaissions ces indices de rentabilité et d'efficacité pour nous attacher aux réalités humaines, à l'évolution de l'atelier.

II — EVOLUTION DE L'ATELIER

Dans ce "mobilier" composant l'habitation — l'acception de ce terme englobant ustensiles, "têtes d'animaux" et "têtes d'esclaves" —, essayons de suivre décès et naissances. Avant d'examiner maladies et malades, il est logique de poser le problème de l'alimentation.

I. Alimentation

En 1788, le compte du 13 juillet nous indique que sur 157 carreaux en cultures, 120 sont réservés à l'indigo et au coton, tandis que 22 carreaux de patates et 15 de petit mil représentent les cultures vivrières, mentionnées seulement dans les dix dernières années de l'habitation: "l'habitation promet quantité de vivres tant en patates qu'en mahy, on

¹⁷ Soit "184 têtes de nègres" (sic), 90 hommes = 232.250 livres, 71 négresses = 143.550 livres, 9 négrillons = 6.550 livres, 14 négrittes = 13.050 livres.

¹⁸ Soit "205 têtes d'esclaves existant sur l'habitation".

fera forte provision de ce dernier qui sera soigné en magasin, écrit le procureur en 1784, pour prévenir les années de disette" et le 30 janvier 1787 encore, "la récolte en vivres a été abondante tant en mahy qu'en petit mil"; en 1786, on a même vendu au voisin Lacouture, dix barils de petit mil.¹⁹ On peut supposer qu'avant ces dix dernières années, le gérant laissait aux esclaves le soin de cultiver, surtout dans leurs petits jardins, ces vivres indispensables. Une lettre d'octobre 1768, bien que sujette à caution, nous précise: "vos nègres ont tous des cochons; ils ont pour jardins non pas des levées (...), mais un assez grand terrain du côté de Mde Fouchard". Mais les cultures vivrières n'ont qu'une importance secondaire pour le colon: les esclaves, "main-d'oeuvre pour la vie" sont là pour travailler et produire et l'évolution des dernières années, constatée dans les lettres, signifie que l'entretien des esclaves est un problème de rendement.

2. Malades et maladies

Cependant, bien qu'il y ait un beau projet de construction d'hôpital en 1776—bâtiment couvert en tuile plate, comprenant une chambre pour les nègres, une pour les nègresses et une pour les hospitaliers avec une cheminée pour cuire le manger des malades ou faire les bains²⁰—, bien qu'un chirurgien soit installé à demeure, le nombre des nègres non productifs reste élevé.

Si en 1776, 11 nègres et nègresses ne sortent plus depuis longtemps de l'hôpital, en 1765 déjà, le procureur réserve dans son état une colonne aux "infirmes" distingués des autres "travaillant". Les chiffres sont éloquentes: difficulté de trouver des bras, illustration surtout de leur rapide usure.²¹ Sur les 158 esclaves de 1765:

Nègres travaillant	Nègres infirmes	Nègresses travaillant	Nègresses infirmes	Négrillons et négrites
54	20	45	17	22

infirmes = + de 23% de l'effectif total
+ de 37% des nègres et nègresses

¹⁹ Compte du 23 juillet 1786.

²⁰ Lettre du procureur Dulury à Hallays, 7 juin 1776.

²¹ Cf. M. G. Debiën: "les colons comptaient sur une moyenne de 15 ans de travail par esclave. Le revenu demandait de les mener dur", *Études antillaises*, p. 106.

Analysons la nature de leur infirmité:

<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
9 "herniques"	4 folles
2 "gros pieds"	3 "attaquées de douleurs"
3 aveugles	2 aveugles
1 tumeur au bras	2 tumeur au bras
1 "doigts retirées"	1 "gros pieds"
1 asthmatique	1 asthmatique
1 "deshanché"	1 "deshanchée"
1 maladif	1 "attaquée de l'estomac"
1 "dos courbé"	1 mal au genou
	1 sans mention
20 infirmes	17 infirmes

Le nègre infirme le plus âgé a 84 ans, les deux plus jeunes 48 ans. Sur les vingt, douze ont plus de 60 ans, cinq entre 50 et 60 ans, trois respectivement 49, 48 et 48 ans. L'infirmes la plus âgée a 84 ans, la plus jeune, folle, 44 ans: les avortements et l'inexpérience des accoucheuses expliquent, selon Moreau de Saint-Méry, pourquoi il est tant de négresses sujettes aux maladies hystériques; sur les dix-sept, douze ont plus de 60 ans, quatre entre 50 et 60 ans.

En 1790, nous avons signalé que sur les 90 nègres, 7 ou 8 paraissaient inutilisables, soit 8,22%, et que sur les 72 négresses, on dénombreait 11 invalides et 5 infirmes, soit 22,22%; certes, sur ces 16 femmes, 7 ont plus de 70 ans, mais on peut s'interroger sur l'infirmité de quatre d'entre elles, deux jeunes Congos de 30 ans et deux jeunes Créoles de 21 et 22 ans.

A cet état général, endémique s'ajoute la vérette, malgré la prudence du procureur: "quo'que je vous dise que j'achèterai au premier négrier les douze négres, je n'en ferai rien à cause de la vérette". En décembre 1773, à en croire Dulary, ils ne mouraient pas tous, mais presque tous étaient atteints, sauf l'habitation Belin, touchée seulement en février 1774: "les nègres de l'habitation ont été très longtemps préservés de la vérette, mais plusieurs y ont déjà passé sans incident jusqu'à présent, il y a des habitations qui en ont beaucoup perdu. Il est mort un des Congos achetés par M. Hallays, mais d'une fluxion de poitrine". Il vaut mieux prévenir et les "cohéritiers consentent que si nous sommes encore affligés de la vérette de faire inoculer les nègres".²²

²² Lettre du 20 juin 1775.

Mais cette calamité naturelle passée, les lettres se doivent de rassurer: juin 1777, "tout y va assez bien, quelques vieux nègres traînants et peu de malades", août 1777, "tout va bien sur l'habitation, peu de morts et de malades, beaucoup de vivres et des négresses accouchées qui, au moyen du petit secours que nous leur donnons, conservent leurs enfants". On comprend, dans cette perspective, qu'il soit difficile d'étudier avec précision les causes de décès et la mortalité.

3. *Décès, leurs causes, esquisses statistiques*

L'état du 24 octobre 1777 permet d'analyser la liste des "mortalités" du 16 novembre 1771 au 24 octobre 1777, soit une période de six ans:

—le nègre décédé le plus âgé a 83 ans, la négresse décédée la plus âgée 92 ans;

—sur 21 nègres,

14 ont 70 ans et davantage

2 ont plus de 60 ans

2 ont 32 et 23 ans

3 ont 20, 16 et 16 ans;

—sur 17 négresses:

7 ont 70 ans et davantage

2 ont plus de 60 ans

3 ont 40, 38 et 38 ans

3 ont 31, 30 et 30 ans

2 ont 25 ans et 8 mois.

La courbe des âges est différente selon qu'il s'agit de la mortalité des hommes ou des femmes, toutefois deux points communs:

—sur 21 nègres décédés, 16 ont plus de 60 ans,

sur 17 négresses décédées, 9 ont plus de 60 ans;

—aucun décès chez les hommes entre 32 et 63 ans, chez les femmes entre 49 et 62 ans. La différence réside dans le fait que les nègres semblent vivre plus vieux que les négresses dans cette période étudiée.

A quoi sont dus ces trente-huit décès en six ans?

14 sont attribués expressément à la "caducité" (... n'y aurait-il pas une caducité physique indépendante de l'âge?).

7 morts hydropiques

4 " abcès (2 au poumon, 1 à la tête, 1 à la cuisse)

2 " paralysie

2 " petite vérette

1 " scorbut

I	„	suppression de matière (sic) (Catin, Créole de 30 ans)
I	„	cancer
I	„	pneumonique
I	„	fistule à l'anus
I	„	convulsion (un nègre "nouveau" de nation adia, 16 ans)
I	„	fluxion de poitrine (un Congo de 16 ans)
I	„	mort étique (sic) (un Congo de 20 ans)
I	„	en couche (une Créole de 38 ans)

Les deux garçons de 16 ans ne se sont pas adaptés à ce nouveau pays et le Congo de 20 ans peut être victime de la mauvaise alimentation plus que de la sous-alimentation.²³

Nous ne connaissons plus les causes de décès... Ainsi, en septembre 1788 meurt une négresse créole de 19 ans, pourtant estimée 3.000 livres en 1784, et en novembre 1788, Hélène, Congo de 26 ans, déjà rencontrée à 15 ans sur l'habitation. Le 25 décembre 1788 meurt à 25 ans, Magdelaine, créole, mère en janvier 1789 (?). Les causes de ces décès nous demeurent inconnues. Ces négresses sont pourtant jeunes... et acclimatées. Hélène meurt l'année de son accouchement et il est possible que Magdelaine soit morte en couches.

Mais combien est précieuse dans l'état de 1777, la liste des mortalités, si on la compare à celle des naissances; tirons-en les enseignements pour le mouvement démographique de l'atelier dans cette période de six ans: dressons un tableau comparatif à partir du 1er janvier 1772 et jusqu'au 24 octobre 1777, en nous souvenant qu'à cette dernière date, l'atelier compte 191 "têtes" et qu'il en comptait 168, le 2 avril 1771.²⁴

<i>Années</i>	<i>Naissances</i>	<i>Mortalités</i>	<i>Rapport</i>
1772	1	11	1/11
1773	4	4	1
1774	2	4	1/2
1775	2	8	1/4
1776	9	5	9/5
1777	8	5	8/5
(année en cours			
Total	26	37	26/37

²³ Problème de la mal-nutrition, mis en valeur par les travaux de M. Josué de Castro, notamment pour les régions tropicales.

²⁴ Lettre du procureur Dulary, 28 mai 1771.

Plusieurs constatations s'imposent: 2 années de plus forte mortalité (1772 et 1775), 2 années de plus forte natalité (1776 et 1777). En 1776, il naît autant d'enfants que dans les quatre années précédentes réunies, et l'année 1777 est en cours... Si l'on s'en tenait aux 4 années précédant 1776, on aurait 9 naissances pour 27 décès, mais en englobant l'année 1776, soit un total de cinq années, on obtient 18 naissances contre 32 décès—plus de 1 pour 2. L'année 1776 et les dix premiers mois de 1777 donnent des chiffres positifs: 17 naissances, 10 décès. Ce redressement démographique—relativement limité si l'on songe à la population de l'atelier, au nombre de sujets en âge de procréer—, est d'autant plus remarquable que ces chiffres forment un contraste total avec ceux que l'on donne généralement (ex., l'habitation Maulévrier, *Etudes antillaises*, pp. 109 et 110). Je pense que l'explication est à chercher dans la prime à la natalité, déjà signalée.

Un état nous permet de suivre cette évolution du 31 octobre 1777 au 31 octobre 1778: 4 "têtes mortes", 2 "têtes nées", 3 nègres nouveaux, 3 négresses nouvelles—"venant d'Angole côte d'Afrique". Mais, faute d'une documentation suivie, nous ne pouvons pas dresser une courbe générale de la mortalité. Force est de noter: de 1780 au 3 septembre 1781,²⁵ alors qu'il naît 2 enfants seulement, meurent 8 sujets: 2 vieillards, un négriillon de 4 ans, 5 jeunes négresses—notamment 2 Créoles de 10 et 13 ans et une des trois Congos, achetée à 14 ans en 1778, Gâtine (ou Gatinnelle), décédée deux ans après. Du 1er mars 1784 au 17 avril 1785, se produisent 3 décès contre 7 naissances: "bénéfice" (sic) 4 têtes;²⁶ l'année suivante, jusqu'en juillet, 5 naissances, 4 décès: 3 nègres morts de vieillesse, la quatrième de "dissolution".²⁷ En juillet 1788, le compte nous apprend 5 décès dont une Arada, achetée à 26 ans, en 1785, et le gérant de conclure: "je certifie l'état de naissance ci-dessus sincère et véritable, les crues au nombre de cinq et les déficits (sic) au même nombre", ensuite, comptant les animaux, il note "une tête bénéfice". Et enfin, une dernière année, de juin 1790 au 14 juillet 1791, on relève 3 naissances et 3 décès, dont celui du doyen d'âge de l'habitation, César, Bambara de 103 ans...²⁸

Mais déjà, chemin faisant, nous avons posé le problème des naissances. Les listes des négriillons et négriettes des états de 1777, 1784, 1790, nous permettent de suivre pas à pas les négresses mères pour établir un tableau de la natalité et de l'évolution démographique de

²⁵ Compte du 3 septembre 1781.

²⁶ Terme de bénéfice employé aussi dans cet état pour les animaux que figurent à la suite: mort d'une jument, naissance de 3 poulains en 1784 = "bénéfice: 2 têtes". Dans les deux cas, il s'agit de comptabilité et d'élevage.

²⁷ Compte du 23 juillet 1786.

²⁸ Compte du 14 juillet 1791.

1768 au 14 juillet 1791. Nous étudierons les naissances, la fécondité et la structure des âges.

4. Naissances

Dans l'état de 1777, pour la période du 16 novembre 1771 au 16 octobre 1777, nous relevons 27 naissances: 15 du sexe féminin (dont une mulâtresse) et 12 du sexe masculin. Un deuxième état du même mois d'octobre 1777 a été complété en 1778, 1779, 1780; mais son intérêt est autre: les listes de négrillons et négrittes indiquent les noms des mères jusqu'en juin 1780. Or, les plus âgés des enfants portés sur ces listes ont 9 ans en octobre 1777: nous pouvons essayer de reconnaître les mères, rechercher leur fécondité, leur âge, leur nation et notre statistique va donc s'étaler sur une période de douze ans de 1768 environ à juin 1780.

Il y est fait mention de 19 négrillons et 26 négrittes, disproportion déjà constatée dans les naissances d'enfants des deux sexes; en face de ces 45 enfants, nous sommes en présence de 26 ou 27 mères. Eliminons Claudine et ses six enfants, car l'état de 1777 nous indique 2 Claudine créoles et en âge de procréer de même 2 négresses inconnues, Marthe, Claire, leurs 3 enfants ainsi que 2 négresses trop âgées pour être les mères et leurs 3 enfants. Je peux alors dresser un tableau aussi exact que possible, qui ne tenant pas compte des 5 ou 6 négresses précitées, ne vaut que pour 21 des mères, en douze ans.

<i>Négresses mères de</i>		<i>2 enf.</i>	<i>1 enf.</i>	<i>3 enf.</i>
Créoles	3	3	5	11
Autres nations	0	4	6	10
	3	7	11	21

a) mères créoles:

		<i>Accouche à</i>
Lizon	trois enfants	18, 24, 27 ans
Marie-Louise	„	31, 34, 38 ans ²⁹
Rozette	„	23, 25, 28 ans
Anne	deux enfants	29, 33 ans ³⁰
Ouesnotte	„	29, 33 ans

²⁹ Zabette, fille de Marie-Louise meurt en 1778, à 3 ans.

³⁰ Anne meurt à 35 ans.

		<i>Accouche à</i>
Sainte	Deux enfants (dont 1 mulâtresse)	24, 27 ans
Catin	une négritte	34 ans
Marie-Claire	une négritte	21 ans ³¹
Flore	un négriillon	33 ans ³²
Jeannette	„	31 ans
Marie Thomas	„	21 ans

b) mères non créoles:

Congo: Minerve	deux enfants	15, 18 ans
„ Rozalie	„	19, 23 ans
„ Julienne	une négritte	27 ans
„ Marie-Pierre	„	17 ans ³³
„ Olive	un négriillon	17 ans
Thiamba: Izabelle	deux enfants	35, 35 ans
„ Reine	une négritte	41 ans
Adia: Ursule	deux enfants	23, 28 ans
Ibo: Martine	une négritte	22 ans
Nago: Monique	„	26 ans

Quelques remarques s'imposent:

1) En douze ans environ, 45 naissances seulement, alors que l'atelier compte de 167 têtes — le 22 septembre 1769 —, à 191 — le 24 octobre 1777; certes, nous avons constaté un redressement.

2) La deuxième série de remarques explique peut-être la première. La moyenne mathématique de l'âge de fécondité est assez élevée: 26 ans et demi. Les Créoles sont les plus fécondes — question de fait, adaptation physique et morale plutôt qu'une question de droit (condition de vie meilleure) —, le gros des naissances est dû à la fécondité de quelques femmes peu nombreuses —, si l'on songe au nombre des négresses. Si, sur une autre habitation³⁴ "tout montre que le dépaysement des Africaines, les grandes fatigues de la traversée après celle de la traite les stérilisent plusieurs années", nous voyons ici trois jeunes Congos, mères à 15, 17 et 17 ans. Notre statistique diffère de celle tirée de cette autre habitation, où "les mères ont de 18 à 22 ans. La seule "vieille Geneviève" a une fille à 38 ans (...). La fécondité

³¹ Cette négritte, Dédée, meurt en 1778, à seize mois.

³² Ce négriillon meurt en 1780, à 4 ans.

³³ Marie-Pierre a été achetée en 1776 au négrier La Badine, or sa fille née en 1777 est portée "congo" et non créole. Était-elle déjà enceinte au moment de la traite?

³⁴ G. Debien, *Etudes antillaises*, pp. 110-111.

des femmes de plus de 35 ans passe pour extraordinaire", ici trois accouchées de 35, 38 et 41 ans.

3) Les chiffres respectifs, en 1777, de 102 sujets de sexe masculin, 89 de sexe féminin ne permettent pas de reprendre pour l'habitation Belin l'explication générale donnée par M. Debien: "la principale cause de l'excédent constant des décès sur les naissances doit être cherchée dans la disproportion du nombre des hommes à celui des femmes". Le redressement démographique suivant immédiatement la prime à la natalité—pour un temps du moins— la lettre du procureur du 4 septembre 1775, ne nous fournit-elle pas, avec l'exposé de la politique démographique poursuivie, une des causes essentielles de la faible natalité: "vous vous trouverez bien de la petite gratification que vous m'avez chargé de donner aux négresses qui accoucheraient heureusement et qui sauveraient leurs enfants", ... avortements ou autres pratiques criminelles?

4) Notons enfin le caractère généralement espacé des maternités d'une même négresse.

L'inventaire du 1er mars 1784 nous fait connaître 7 mères créoles à côté de 4 congos et d'une adia, 2 naissances en 1781, 5 en 1782, 2 en 1783.

1779:	<i>Marie-Claire</i>	créole	accouche	d'un négriillon à	23 ans
1780:	<i>Rozalie</i>	congo	"	d'une négritte à	30 ans
1781:	<i>Claudine</i>	créole	"	"	34 ans ³⁵
"	: <i>Marie-Thomas</i>	"	"	"	27 ans
1782:	<i>Rozette</i>	"	"	"	33 ans
"	: <i>Zabeau</i>	"	"	"	19 ans
"	: <i>Florence</i>	congo	"	"	22 ans
"	: <i>Julienne</i>	"	"	d'un négriillon à	32 ans
"	: <i>Radegonde</i>	créole	"	"	17 ans
1783:	<i>Catin</i>	"	"	d'une négritte à	41 ans
"	: <i>Olive</i>	congo	"	d'un négriillon à	23 ans
1784:	<i>Ursulle</i>	adia	"	"	32 ans

Et cependant l'année suivante, du 1er mars 1784, au 17 avril 1785 se produisent sept naissances:

Radegonde créole accouche d'un négriillon à 19 ans

³⁵ Nous soulignons d'un trait le nom des mères qui ont accouché précédemment. Nous avons relevé 6 accouchements d'une Claudine, mais sans pouvoir en tenir compte, 2 négresses créoles répondant à ce nom; la reconnaissance de la maternité est maintenant possible, une des deux Claudine étant décédée en 1779.

<i>Françoise</i>	„	„	„	25 ans
<i>Magdelaine</i>	„	„	d'une négritte à	20 ans
<i>Marguerite</i>	„	„	„	22 ans
<i>Sanite</i>	„	„	„	32 ans
<i>Marie-Joséphe</i>	congo	„	„	24 ans
<i>Monique</i>	nago	„	d'un négriillon à	33 ans

soit 5 mères créoles sur les sept.

L'année suivante, jusqu'en juillet 1786, accouchent cinq négresses trois créoles et deux congos, toutes déjà mères:

<i>Rozette</i>	créole	accouche	d'un négriillon à	36 ans
<i>Lizon</i>	„	„	d'une négritte à	33 ans
<i>Zabeau</i>	„	„	„	22 ans
<i>Julienne</i>	congo	„	„	35 ans
<i>Olive</i>	„	„	„	26 ans

La même pièce comptable nous apprend à la suite que la mortalité d'animaux de mars 1785 à juin 1786 s'élève à 6 têtes et que les naissances d'animaux de juillet 1785 à mai 1786 montent à 10 têtes. Là aussi excédent... Le compte de juillet 1788 nous indique 5 naissances qui couvrent une période de 3 mois, janvier, février et mars 1788 — 2 négriillons et 3 négrittes, dont les deux jumeaux, un garçon, une fille, de Françoise:

<i>Françoise</i>	créole	accouche	d'un négriillon à	29 ans
			d'une négritte à	29 ans
<i>Camille</i>	„	„	„	20 ans
<i>Monique</i>	nago	„	„	37 ans
<i>Hélène</i>	congo	„	d'un négriillon à	36 ans

de novembre 1779	18 naissances de négriillon
à décembre 1789	22 „ de négrittes
40 naissances	

L'inventaire du 2 juin 1790 nous permet de dresser cette statistique des naissances en dix ans; le total ne nous donne qu'une moyenne mathématique de 4 naissances par an, c'est peu... , surtout si l'on songe au nombre de négresses créoles de l'habitation (50 en 1784, 63 en 1790). Sans identifier à cette date les nouvelles naissances et les mères,

en majorité créoles, regardons le dernier compte, de juillet 1791, qui indique depuis juin 1790, 3 naissances:

<i>Ursule</i>	adia	accouche	d'un négriillon à	38 ans
<i>Dalila</i>	côte d'or	„	d'une négritte à	28 ans ⁸⁶
<i>Camille</i>	créole	„	„	23 ans

Donnons le tableau total des naissances, sans en assurer l'entière exactitude: des naissances peuvent avoir été omises ou confondues par les gérants, des décès ont pu également se produire.

<i>Années</i>	<i>Négrillons</i>	<i>Négrittes</i>	<i>Total</i>
1768	2	1	3
1769	1	4	5
1770	1	2	3
1771	0	0	0
1772	1	1	2
1773	5	0	5
1774	2	0	2
1775	1	2	3
1776	3	6	9
1777	1	7	8
1778	2	0	2
1779	2	2	4
1780	1	1	2
1781	0	2	2
1782	2	3	5
1783	1	1	2
1784	4	4	8
1785	1	3	4
1786	0	1	1
1787	1	2	3
1788	3	3	6
1789	3	3	6
1790	1	1	2
23 ans	38	49	87

5. Fécondité et politique démographique.

Nous nous sommes attachés en relevant les naissances à mettre en évidence la fécondité de certaines mères et leur nation. Un tableau de

⁸⁶ Achetée en 1785 à un négrier nantais.

synthèse dégageant la fécondité des négresses de 1768 à 1790 traduira nos conclusions.

<i>Nations</i>	<i>Noms</i>	<i>Âges où elles enfantent</i>	<i>Nombre d'enfants</i>
Créole	Rozette	23-25-28-33-36- 39 ans	6
"	Lizon	18-24-27-33-37	5
"	Sainte	24-27-32-36	4
"	Françoise	25-29 (jumeaux)	3
"	Marie-Louise	31-34-38	3
"	Radegonde	17-19-24	3
"	Zabeau	19-22-26	3
"	Anne	29-33	2
"	Camille	20-23	2
"	Catin	34-41	2
"	Magdelaine	20-25	2
"	Marie-Claire	21-23	2
"	Marie-Thomas	21-27	2
"	Ouesnotte	29-33	2
"	Claudine	34	1
"	Flore	33	1
"	Jeannette	31	1
"	Marguerite	22	1
"	Victoire	18	1
Congo	Olive	17-23-26-29	4
"	Julienne	27-32-35	3
"	Rozalie	19-23-30	3
"	Marie-Josèphe	24-27	2
"	Minerve	15-18	2
"	Florence	22	1
"	Hélène	26	1
"	Marie-Pierre	17	1
Thiamba	Izabelle	34-35	2
"	Reine	41	1
Adia	Ursule	23-28-32-35-38	5
Nago	Monique	26-33-37	3
Côte-d'Or	Dalila	28	1
Hibau	Martine	22	1
7 nations	33 mères ⁸⁷		

⁸⁷ Je ne fais pas mention des 5 mères qu'il m'a été impossible d'identifier en 1777.

Est-il possible de voir la politique démographique suivie? Peut-être lors d'un achat de nègres qui enrichit l'atelier de 6 congos, 3 garçons, 3 filles, ayant chacun 14 ans. Mais c'est surtout sous une autre forme qu'elle apparaît, comme nous l'avons déjà noté: primes à la natalité, primes post-natales, si je puis dire, que les héritiers de Paul Belin vont instaurer, "nous pensons (...) qu'il serait bien de récompenser les femmes qui élèvent avec soin leurs enfants; l'humanité exige qu'on les traite favorablement, c'est encore l'intérêt des Propriétaires, les nègres créoles étant d'une valeur bien supérieure aux nègres de cargaison".³⁸ Et cette philanthropie, qui ne cache pas son véritable visage, se traduit dans les comptes: ainsi dès 1775, le 12 mai, "payé à une négresse nommée Claude pour avoir accouché, 30 livres" et le 15 juillet "pour l'accouchement de la négresse Rozette, 42 livres",³⁹ en 1781, "en présent à deux négresses, 84 livres";⁴⁰ en 1783, "pour distribuer à six négresses, qui ont conservé leurs enfants, 252 livres"—somme assez modique, comparée aux 400 livres reçues la même année par le chirurgien "pour l'inoculation des nègres qui n'avaient pas eu la vérette".⁴¹ Au compte de juillet 1786 figure 4 fois la somme de 30 livres payée à "Zabeau nourrice", "Rozette nourrice", "Julienne nourrice", "Olive nourrice". Et dans le "compte de dépense sincère et véritable" de juillet 1788, Françoise, Monique, Héléne et Camille reçoivent chacune 30 livres "pour avoir conservé (leurs) enfants".

6. Pyramides des âges

Ce renouveau démographique—but intéressé des propriétaires blancs—, est réalisé en 1790, quand nous constatons et la croissance de l'atelier et surtout la situation démographique saine—109 sujets de moins de 30 ans en 1790—; nous voyons le redressement réalisé depuis les années 1762 et 1765, depuis le décès de Belin Desmarais.

Ages	1762	1765	1777	1784	1790
+ de 60 ans	25	29	33	21	18
de 30 à 60	74	69	50	63	78
— de 30 ans	60	60	108	100	109
Total	159	158	191	184	205

³⁸ A. D., E 301, Lettre au procureur Dulary, 8 avril 1774.

³⁹ Compte du 6 février 1776.

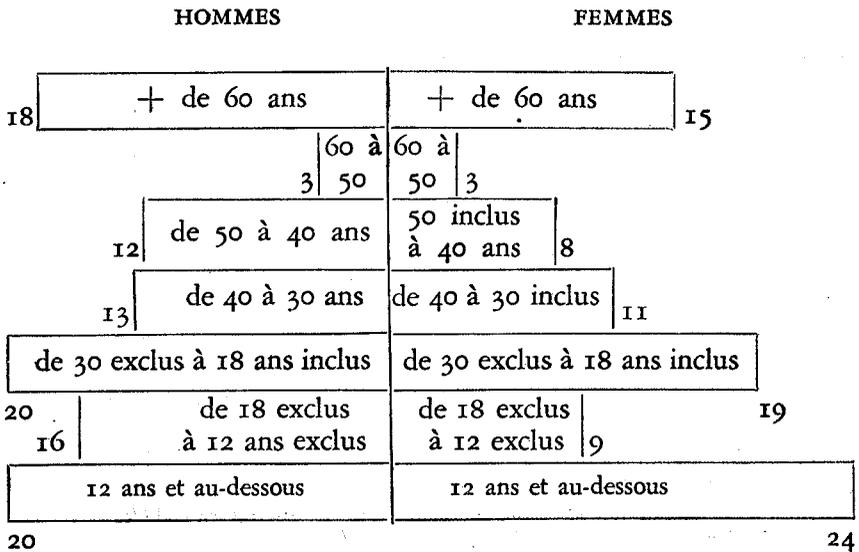
⁴⁰ Compte du 20 octobre 1781.

⁴¹ Compte du 27 septembre 1784.

<i>Ages</i>					
<i>Sexe masculin</i>	1762	1765	1777	1784	1790
+ de 60 ans	14	17	18	10	5
de 30 à 60 ans	42	37	28	34	46
— de 30 ans	32	33	56	55	57
Total	88	87	102	99	108

<i>Ages</i>					
<i>Sexe féminin</i>	1762	1765	1777	1784	1790
+ de 60 ans	11	12	15	11	13
de 30 à 60 ans	32	32	22	29	32
— de 30 ans	28	27	52	45	52
Total	71	71	89	85	97

La pyramide des âges de 1777, établie à titre d'exemple, montre la jeunesse de l'atelier (20 négriillons et 24 négriittes de 12 ans et au-dessous). Le nègre le plus âgé est alors Cupidon, 91 ans, de nation arada, mais le record de longévité est détenu alors par une négresse de 96 ans.



Et à cette vitalité constatée en 1790, vont immédiatement succéder le temps des troubles et la fin de l'habitation: "le colon considérant l'esclave comme une bête, redoutait par dessus tout qu'il découvrit sa qualité d'homme" (M. Julien); à côté de la grande famille bourgeoise, riche société fermée qui constituait le milieu familial du négociant-armateur et planteur Belin, ne pouvait-il y avoir place sur le plan affectif social et économique pour les 205 têtes d'esclaves, affectés d'une estimation mobilière, indice de leur rentabilité?

III — RAPPORTS DES CADRES BLANCS AVEC LES ESCLAVES

Les nègres intéressent le procureur et la succession Belin dans quelques cas seulement: achats de nègres, fournitures et gratifications, marronnage et insurrection...

I. *Achats d'esclaves*

Du 22 septembre 1769 au 2 avril 1771, le procureur achète 10 nègres:⁴² 3 nègres mâles payés 4.800 livres au comptant,⁴³ 4 nègres et négresses payés 13.000 livres.⁴⁴ Il ne fait que répondre au vœu des héritiers: "nous vous prions d'en acheter dix, nous aimons mieux qu'ils coûtent un peu plus cher et qu'ils soient utiles".⁴⁵ Et si le procureur préfère les hommes, il s'en explique: "je voudrais n'y mettre que des hommes, attendu qu'il y a assez de négresses, je n'en ai encore pu mettre que 3 beaux dont l'économe en a mis un à apprendre à faire l'indigo ce qui est fort essentiel (...) et je profiterai pour (y mettre les 7 autres) de la première bonne occasion que je trouverai, pour avoir du beau et du bon".⁴⁶

En septembre 1773, un nègre indigotier est acheté 6.000 livres et en décembre, 6 nègres et 6 négresses sont achetés au navire La Félicité des Nantes pour le prix de 21.600 livres.⁴⁷ Ces douze derniers ont dû être précédés de dix-huit autres: "je n'ai pu obtenir l'indigotier à moins de 6.000 livres comptant. Les 18 nègres nouveaux achetés au Cap ont coûté 30.600 livres (...) Belisle (le gérant) m'en a demandé 12 autres, j'en ai fait part à M. Hallays qui m'a marqué avoir eu l'honneur de vous instruire de la quantité de nègres surâgés et des infirmes

⁴² A. D., E 301, Procès-verbal de remise de l'habitation, 2 avril 1771.

⁴³ Compte du 2 octobre 1770.

⁴⁴ Compte du 29 avril 1771.

⁴⁵ A. D., E 301, Lettre à De la Vincendière et Bérard, 1er avril 1770.

⁴⁶ Lettre à E. Belin et Seignette, 12 octobre 1770.

⁴⁷ Compte du 6 février 1776.

qu'il y a sur l'habitation (...). Depuis ma lettre, j'ai acheté 12 nègres et négresses de la Côte d'Or",⁴⁸ —ceux dont nous avons trouvé trace au compte de dépenses. En 1775, mauvaise marchandise: "je comptais acheter 6 nègres, mais ceux qui composaient la cargaison étaient en si mauvais état que j'ai mieux aimé différer pour le premier, si la cargaison en este belle et bien portante."⁴⁹

En 1776, bonne affaire: "nous avons acheté (...) 6 jeunes nègres congos (de la cargaison du navire La Badine) pour 10.300 livres, savoir 3 hommes et 3 femmes payables moitié comptant et moitié dans un an. M. Belisle qui est venu lui-même pour nous aider au choix, nous dit en être très content; cette petite augmentation et celle que vous désirez faire tous les ans, remplacera les morts et entretiendra toujours votre atelier" —il s'agit en réalité de trois négrillons de 11 ans chacun et de trois négresses de 23, 17 et 16 ans—, "nous en eussions acheté plus tôt si nous n'avions crain de porter tort aux vivres qui ont manqué presque partout, mais nos nègres n'ont nullement souffert (...), voilà un point essentiel qui doit vous tranquilliser".⁵⁰ Là n'est pas le point qui inquiète les héritiers, mais plutôt l'introduction des Congos.⁵¹ "vous avez acheté 6 jeunes nègres congos, sans doute que vous n'avez pas trouvé d'inconvénient à placer des nègres de cette nation sur l'habitation"; craintes vite apaisées: "il n'y a point d'inconvénients pour la nation (...) quoique le fond de votre atelier soit en partie arada, les Congos (...) se forment promptement et réussissent bien. Les six que nous avons achetés (...) comme nous voilà tout à l'heure dans les secs, saison la plus douce et la plus favorable, nous les regardons comme hors d'affaire, il conviendra d'en acheter pareillement autre demi douzaine pour remplacer les morts."⁵²

Et la vie continue ainsi puisqu'en 1778 sont achetés les trois garçons et trois filles congos de 14 ans chacun. En mai 1785, enfin, "nous attendons deux bâtiments de la Côte d'Or, nous ferons en sorte de nous en procurer une douzaine en belle jeunesse": 8 têtes de nègres aradas de 19 à 25 ans, 4 têtes de négresses aradas de 18 à 26 ans.

2. Fournitures et gratifications

Bien qu'il n'y ait aucun poste de dépense différencié,⁵³ recherchons dans les comptes les fournitures et les gratifications —encore de ces dernières, faut-il voir la nature et la cause.

⁴⁸ Lettre du 28 septembre 1773.

⁴⁹ Lettre du 20 juin 1775.

⁵⁰ Lettres du 15 novembre et du 13 décembre 1776.

⁵¹ A. D., E 301, Lettre à Saint-Macary, 3 avril 1777.

⁵² Lettre du 15 mai 1777.

⁵³ C'est donc à un "travail à la loupe" que j'ai dû me livrer.

A qui vont les fournitures? A ceux qui sont utiles, c'est-à-dire accessoirement aux malades, surtout aux nègres nouveaux et, à l'occasion, à l'ensemble de l'atelier.

"L'atelier se porte bien et est dans le devoir, selon Saint-Macary en 1787, il y a néanmoins encore huit individus à l'hôpital pour cause de fatigue (...), mais fort heureusement les pertes se réduisent au nommé Etienne âgé de 84 ans, gardien de bananes et Agoué (...), qui depuis fort longtemps était hors de l'atelier et employé à des travaux légers (...), nous ne considérons conséquemment point que ces pertes soient onéreuses et nous vous félicitons de bon coeur de n'en avoir pas essuyé de plus puissantes".⁵⁴ Dans cette perspective, on comprend mieux qu'il n'y ait eu que trois achats de viande de boucherie, en près d'un an, pour les nègres malades: le 19 mai 1769, "jarrets pour faire du bouillon aux nègres malades 40 livres 12 sols",⁵⁵ le 8 février 1770, "viandes de boucherie pour les nègres malades et cuirs pour l'habitation 118 livres 10 sols", le 18 mars enfin, "87 livres 15 sols viandes pour les malades".⁵⁶ Il serait déplacé de rapprocher ces rares achats de viande, en près d'un an, des achats de vin faits par le sieur Belin en moins de six mois, en son hôtel du faubourg Saint-Germain à Paris —soit un quart de vin rouge Pinot de Chablis première qualité, une barrique de vin de Châlons, 6 bouteilles de Volnay, 6 bouteilles de Chambertin, 240 bouteilles de Bourgogne...⁵⁷

Mais les nègres nouveaux —capital nouveau et promesse de rendement—, intéressent autrement procurer et propriétaires. Dès 1771, on voit fournir du pain, pendant leur séjour à St-Marc et pour leur conduite à l'habitation, aux nègres et négresses achetés, les nègres à 1.900 livres l'unité, les négresses à 1.800 livres —la dépense du pain ne montant qu'à 10 livres 10 sols.⁵⁸ En 1773, on est encore plus généreux: le 19 septembre, "13 andouilles de tabac envoyées sur l'habitation pour les nègres nouveaux, 15 livres", le 3 novembre, "couteaux et pipes pour les nègres nouveaux, 7 livres 17 s. 6 d." et le 6 décembre, "payé pour bananes, pipes et tabac pour les nègres nouveaux achetés du navire La Félicité 18 livres 7 s. 6 d."⁵⁹ Notons de pareilles dépenses de pain en 1774, en 1785 et en 1787. Il est vrai qu'en 1785, les nègres nouveaux partagent avec les nègres indigotiers, catégorie de spécialistes productifs, la manne de pain et de tabac, qui du 18 juillet 1785 au 8 janvier 1786, coûte 158 livres 5 s.⁶⁰

⁵⁴ Lettre du 30 janvier 1787.

⁵⁵ Compte du 22 septembre 1769.

⁵⁶ Compte du 9 octobre 1770.

⁵⁷ A. D. E 296. Mémoires et quittances adressées à Belin des Marais, 1767-1769.

⁵⁸ Lettre du 20 février 1771.

⁵⁹ Compte du 6 février 1776.

⁶⁰ Compte du 23 juillet 1786.

Et si le procureur songe à l'ensemble de l'atelier, c'est à l'habillement qu'il pourvoit. Ainsi, le 9 janvier 1769 figurent 1665 livres "pour 740 aunes de toile Saint-George pour habiller tous les nègres".⁶¹ Rare dépense, puisqu'il faut attendre 1782: "il y avait déjà quelques années que l'on n'avait pas donné aux nègres de la toile pour la gratification d'usage, nous en avons fait passer quantité suffisante sur l'habitation pour les habiller, ce qui leur a fait grand plaisir".⁶² Et Saint-Macary renouvelle son geste deux fois à notre connaissance: en 1789, il paie pour cinq redingotes à nègres 185 livres 12 s. 6 d. et en 1790, "12 pièces Saint-George et 16 livres fil de renne pour donner aux nègres".⁶³ N'oublions pas enfin, sur la partie est de l'habitation, 20 cases à nègres entièrement finies, refaites et bien alignées en 1775 et les "18 superbes cases à nègre (...), couverte en tuile"⁶⁴ en 1786 — travail que traduit le compte: "pour 111 journées de nourriture de Caillet ouvrier et un mulâtre libre pour faire des cases à nègres, ensemble 222 journées à 4.2.6., 915 livres 15 sols".

Et la dernière fourniture, pour clore cette liste, a lieu le 29 mai 1791: "2 grands cadenas pour les 2 barres de l'hôpital"... Peut-on cependant parler de gratifications faites aux nègres? Une phrase des héritiers nous éclaire: "il convient de les faire travailler, mais il faut leur rendre le travail le plus supportable qu'il est possible en les traitant avec humanité".⁶⁵

3. *Affranchissement*

Le plus beau cadeau que puisse offrir un colon, c'est l'affranchissement: or, nous n'en voyons qu'un nettement, celui d'Alexis et il ne s'effectue pas sans mal. Heureusement, il était le favori — "mon nègre Alexis, sujet de confiance"⁶⁶ —, de Belin, qui avait ordonné "de lui donner sa liberté";⁶⁷ on s'attendrait plutôt à trouver trace de pensions versées à de lointains enfants naturels de Paul Belin.⁶⁸ Un an après, en octobre 1770, Alexis attend toujours: "depuis l'événement du tremblement de terre de Port-au-Prince, les bureaux de MM. le Général et Intendant n'ont pas encore repris leurs fonctions (...), je leur présen-

⁶¹ Compte du 2 avril 1769.

⁶² Lettre du 7 mai 1782.

⁶³ Comptes du 31 mars 1790 et du 14 juillet 1791.

⁶⁴ Lettre du 7 avril 1786.

⁶⁵ A. D., E 301, Lettre à De la Vincendière, 1er avril 1770. Cf. Ch. A. Julien, "L'habitant se crée une morale à la mesure de ses intérêts", fasc. cité, p. 69.

⁶⁶ Lettre de Paul Belin, 22 novembre 1768. Le procureur qualifie Alexis de "mauvais sujet", pour avoir fait prévenir son maître des exactions de l'économiste.

⁶⁷ Lettre du 22 septembre 1769.

⁶⁸ Cf. G. Debien, *Une indigoterie à Saint-Domingue à la fin du XVIII^e siècle*. *Rev. hist., col.*, t. XXXIII, 1940-1946, p. 1 à 49.

terai ma requête aux fins de ratification de la dite liberté, et ensuite je lui ferai remise d'une négresse de son choix sur la dite habitation". Mais avec le nouveau procureur tout change: "je sais depuis de longues années que ce nègre Alexis est un bon sujet, et (...) il m'a beaucoup promis que, tant qu'on voudrait le garder, il donnerait ses soins aux travaux de l'habitation; il sera donc question, Messieurs, de lui allouer une pension".⁶⁹ Et on lit dans le compte de 1776: "pour 3 ans 3 mois $\frac{1}{2}$ de pension du nègre Alexis à raison de 150 livres par an, 493 livres 15 sols" et le même jour, Alexis s'achète une jument de 150 livres. Il a désormais changé de condition et appartient à une classe intermédiaire.

Les autres cadeaux bénévoles nous semblent rares et de bien faible valeur, deux ou trois: le 3 décembre 1780, "un gilet donné en présent à un nègre 10 livres", le 20 octobre 1781, "un gilet à nègre donné à un cabrouetier 10 livres" et on peut y ajouter une gratification au nègre du sieur Colomba "pour avoir trouvé un sac d'indigo, dans le chemin, que le nègre cabrouetier de l'habitation avait tombé, 30 livres". Mais il s'agit là d'une prime pour services rendus, comme ces primes post-natales, déjà évoquées. Quant aux autres paiements, ils n'ont rien d'un cadeau: paiement à des nègres étrangers à l'habitation, pour avoir pris un nègre marron de celle-ci et paiement de 66 livres "au nègre indigotier de la succession Janin pour avoir aidé à fabriquer l'indigo".⁷⁰

On peut se demander si "la vie douce" (sic) réclamée par Paul Belin en faveur de ses nègres leur a été pleinement assurée? Une première réponse est donnée par les inventaires du "mobilier", où figurent les instruments d'une exploitation esclavagiste — la barre avec ses quatre organeaux, rappelant que l'habitation a aussi sa prison, l'étampe à nègre en argent qui voisine avec l'étampe à bétail. C'est d'ailleurs le même Belin qui, en 1734, entrant en "société"⁷¹ avec un autre colon, "apporte en la société 13 nègres, mâles et 8 négresses étampés à son étampe à la mamelle droite", celle de l'associé étant "mise sur la mamelle gauche"; à la fin de cette société, "chacun retira sa moitié des nègres et les enfants qui naîtront partagés suivant l'estimation", et si dans un autre acte, il est question de "la moitié de 21 têtes de nègres", il ne s'agit pas d'une hardiesse mathématique: difficile, en fait, de partager en deux moitiés 21 êtres humains, il est élémentaire, en droit, de partager 21 estimations chiffrées de têtes de nègres. Mais une deuxième réponse va être donnée de façon définitive: **marronnage et insurrection.**

⁶⁹ Lettre du 21 août 1771.

⁷⁰ Compte du 6 février 1776.

⁷¹ A. D., E 295.

4. *Marronnage*

Le marronnage est évidemment difficile à repérer. En juin 1775, le procureur signale les premiers nègres marrons dont nous ayons connaissance: "3 des derniers nègres avaient été marrons, ils furent arrêtés, je dis seulement deux et mis dans les prisons (...), je les réclamais, mais un peu trop tard, ils étaient vendus comme épaves. Je poursuivis la réclamation vis-à-vis l'acquéreur de chez lequel ces 2 nègres sont repartis marrons en sorte que j'ai fait présente requête". Requête sans doute reçue: "prix de 2 nègres marrons vendus au siège royal de Fort Dauphin à la requête du receveur des épaves, 1770 livres", en fait 888 livres 10 sols, une fois déduits les frais du receveur. Pour le nègre Bernard, il a été dépensé au mois de mai 1774, 29 livres 15 sols, pour la prise et droit de geôle,⁷² — fuite bien antérieure, puisque la déclaration des 3 nègres marrons, dépense de trois livres, est portée au mois d'avril 1775.

En juillet 1780, "le nègre commandeur est toujours marron, nous pensons néanmoins qu'il ne saurait être bien loin, il rentrera tôt ou tard, il sera nécessaire d'une punition exemplaire pour la bonne politique de l'atelier".

En 1783, il est payé le 31 mars, 18 livres au geôlier pour la prise d'un nègre marron et pareille somme, le 29 septembre, pour le prix d'un autre, tandis que le 30 octobre, il est payé 3 livres pour les droits de geôle d'un nègre.⁷³

En 1785, c'est à un nègre de Leynese que, le 30 août, il est payé 8 livres 5 sols pour la prise d'un nègre marron, et c'est à un nègre de madame Couturier qu'il est payé autant pour un nègre marron.⁷⁴

En juillet 1788, à trois jours d'intervalle, sont pris deux nègres marrons — coût deux fois 8 livres 5 sols; et en 1789, enfin, les frais de geôle se montent à 22 livres 10 sols.⁷⁵

5. *Insurrection finale*

Marquons simplement des étapes. "Saint-Marc, le 28 juin 1790". "Comme vous, nous avons été alarmés des malheurs dont nous avons été menacés (...) pour nos propriétés coloniales, nous avouerons que nous avons eu des inquiétudes sur les principes de certains partisans du droit de l'homme, malgré que l'engeance fumée⁷⁶ n'ait rien fait voir qui peut faire soupçonner des vues d'élévation et qu'elle ait continué de se tenir dans ses devoirs d'obéissance (...) La classe Olive⁷⁷

⁷² Compte du 6 février 1776.

⁷³ Compte du 27 septembre 1784.

⁷⁴ Compte du 23 juillet 1786.

⁷⁵ Comptes du 13 juillet 1788 et du 31 mars 1790.

⁷⁶ Il doit s'agir des esclaves.

⁷⁷ Il doit s'agir des mulâtres.

est la seule qui ait prétendu aux faveurs de la révolution, vous connaissez ses levées et sans elle, la colonie aurait été la partie du Royaume la plus tranquille”.

Mais la lettre du 3 septembre 1791 nous instruit de la levée des “rebelles” et des premières mesures de pacification: “pour arrêter ces rebelles (...), la nécessité de leur couper chemin a entièrement rassemblé tous les Blancs des Gonaïves (...), et une soixantaine de nos bons et honnêtes citoyens de la ville s’y sont réunis”. On évalue les pertes “à environ 12.000 nègres, et on a calculé que leurs forces s’élevaient au moins à 30.000 (...); j’espère que ce renfort achèvera la destruction de ces malheureux, et que les autres quartiers, Dieu merci, restés tranquilles, y trouveront un exemple effrayant qui les maintiendra dans l’Obéissance (...). Nous sommes prévenus que des Blancs sans doute à la solde des Philanthropes sont causes de tous ces malheurs (...), malheur à tous ceux qui auront eu la barbarie d’entrer pour quelque chose dans ce soulèvement”. “Encore un coup de collier et nous parviendrons à détruire la racine”... Est-ce le dernier quart d’heure de la rébellion?

“Saint-Marc, le 7 avril 1792”. “Votre habitation a été abandonnée par 23 nègres mâles qui étaient les plus belliqueux, un desquels nommé Paul, cabrouetier, a succombé dans une attaque qui a eu lieu contre eux”. “Saint-Marc, le 12 avril 1792”. “Dans la plaine de l’Artibonite, où il ne reste plus aucun blanc (...) M. Trastous géant votre habitation a malheureusement été du nombre des victimes”.

Après un illusoire retour à la tranquillité passée les six derniers mois de 1792 —et la dernière lettre d’avril 1793, c’est de Baltimore que le 24 mars 1798, Saint-Macary nous apprend par ouï-dire qu’il reste seulement 124 “cultivateurs” sur l’habitation Belin.

Au terme de notre étude, nous n’avons pas à juger cette forme de colonisation capitaliste et esclavagiste. Mais la leçon des faits pouvait-il la comprendre Pierre Henri Seignette, ancien maire de La Rochelle, devenu haut fonctionnaire du nouveau régime issu de la Révolution française? “Il faudrait faire promptement les démarches nécessaires pour recouvrer son habitation”, écrit-il en juin 1805 dans ses “notes sur l’habitation”,⁷⁸ “je pense qu’il serait du plus grand intérêt de rendre les pouvoirs à M. St-Macary; il est connu avantageusement dans la colonie (...), les nègres l’aimaient et le respectaient; si quelques-uns des nôtres subsistent encore, il lui serait facile de les ramener”...

... Dès cette époque, Saint-Domingue n’est plus à la France, l’habitation Belin appartient au passé.

⁷⁸ A. D., E 301.